L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 7 MARS.

FEUILLETON.

LA GUEULE D'ENFER.

PAR MME LÉONTINE ROUSSEAU.

XIII—Suite.

—Ceci serait moins dangereux que vous ne pensez, reprit Robert; un chemin étroit, il est vrai, mais très praticable, semble avoir été creusé le long de la rive; j'y suis venu plusieurs fois dans ma jeunesse. Le spectacle est pittoresque et pourvu d'un certain attrait pour ceui qui s'y engage; aussi est qui s'assied au lieu où les deux monts à pic sont le plus élevés à droite et à gauche. M. de Pontalt me disait, à la soirée des Vieuxchamp, qu'il aimait à y venir rêver seul, le soir; mais il monte là haut sur la montagne et descend ensuite par le précipice le plus à pic.

—Comment cela est-il possible? reprit Irène, tout en continuant à maintenir les écarts d'Eram.

—Par une sorte d'escalier pratiqué sans contredit par la nature et que les gens du pays appellent, je ne sais pourquoi, l'échelle de Jacob.

—Vous me montrerez le haut de cette échelle, Robert. En avant!

Et Fabio s'élançait à la suite d'Eram et gravissait la côte toujours verte et toujours enbaumée du parfum des genêts et des bruyères. Les rochers avaient disparu, on montait en tournant d'un pas ferme, et Robert ne tarda pas à avertir qu'on était au sommet, qu'il fallait plus que jamais tenir les chevaux en rêne, car la *Gueule d'enfer* allait tout à coup se montrer, abrupte et étroite, sur leur passage.

C'était vraiment une chose horrible à voir; entre deux murailles de roc escarpé, s'ouvrait un trou béant; sombre et tout l'eil effrayé aurait eu de la peine à sonder le profondeur. Au sein de ce gouffre, on entendait rouler avec fracas des eaux tourmentées d'un torrent, et, se fourtant à chaque instant contre des rochers, faisaient jaillir au loin des flots d'écume.

L'abîme semblait s'étendre sous la colline et ses eaux noires s'creusaient en tombeau qui devait à jamais garder les secrets qu'on lui confierait.....

Soudain Mme de Mardor desserra la courroie de son cheval, s'élança sur la selle, et se tournant du côté de son mari:

—Je veux, dit-elle, essayer de la franchir pour faire honte à vos chasseurs du Moryan. Allons!

A ce moment suprême où elle se lança dans l'espace, elle vit comme dans un nuage; une expression de douleur, de mélange, de colère brillait dans les yeux de son mari. Et cette femme aux traits d'ange, au cœur de démon, enfonçant l'éperon dans le flanc de sa monture, l'enlevait avec une vigueur surhumaine, et en même temps, d'un mouvement plus rapide que l'éclair, elle frappa violemment Fabio de sa cravache.

Durant une seconde, et comme une lueur sombre et fantastique, elle tourboya dans l'air gris, et quand Eram, noble bête issue d'une de ces grandes races que rien n'épouvante et qu'aucun obstacle n'arrête, d'un seul bond retomba du côté du gouffre, elle jeta un regard du arrière et vit Fabio s'élancer pour disparaître dans l'abîme.....

.....A.....

Un indomptable courage l'empêcha de s'épouvanter en entendant le bruit lugubre d'une horrible chute. Elle retira son chapeau, essuya la sueur qui inondait son front brûlant, puis rassemblant les rênes, elle donna un coup furieux à son cheval qui venait de servir si fatalement ses cruelles volontés et prit à fond de train la route de Mardor.....

Eram courait et paraissait effrayé. Irène arrêta brusquement au bas de la montagne; elle avait plongé son regard dans la fente énorme qui venait de dévorer son mari, et au bruit de pierres roulant sur un rocher avait attiré son attention; il lui semblait que quelqu'un descendait par *l'échelle de Jacob*. Elle écouta..... Quelques pierres crépitèrent encore, et puis rien..... plus rien que le bruit du torrent, plus éloquent pour elle que toutes les voix de la justice humaine.

—C'est impossible! dit-elle à demi-voix, j'aurai mal entendu.

Et elle repartit au galop, poursuivie toujours par ce bruit de l'eau qui gronde, et la pierre qui roule et de la voix inconnue des mille échos effrayants du précipice. Elle allait, elle allait toujours, haletante et les dents serrées; elle n'osait tourner la tête; il lui semblait que dans cette ombre grisâtre du crépuscule quelque chose la poursuivait, là..... tout près de l'attelage; il lui semblait qu'une main glacée s'appuyait sur son épaule, il lui semblait que des cris lugubres l'appelaient.....

Pour la première fois, Irène l'Hermon avait peur.....

Au château, les têtes de chiens sculptées sur les portes de fer semblaient lui lancer des regards sinistres, lorsque, haletante, elle sonna violemment.

—Dieu nous bénisse! il est arrivé quelque malheur, dit la vieille femme qui était la première à ouvrir précipitamment. Et elle avait le droit de parler ainsi; car le visage d'Irène était si pâle qu'il ressemblait une étoile dans l'obscurité naissante.

Mlle de Mardor était dans le vestibule quand le pas saccadé d'un cheval qui montait l'avenue vint la plonger dans l'inquiétude.....

—Il est arrivé quelque malheur! dit-elle.

Et, se précipitant sur le perron, elle vit le jeune cœur seule, et comme pétrifiée d'horreur.....

—Irène! s'écria-t-elle, oubliant dans son anxiété qu'elle ne lui donnait plus cette appellation familière, où est Robert? qu'est-il arrivé?

—Mort! Mort! perdu à jamais dans les abîmes profonds de la Gueule-d'Enfer! cria l'enfant avec une sauvage énergie.

Andrée s'évanouit à cette foudroyante réponse, et Irène heureuse d'échapper aussi à de nouvelles questions, courut à son appartement en laissant l'ordre d'aller chercher M. de Berque.

Elle resta chez elle, fort avant dans la soirée, enfin, ouvrant la porte, elle appela ses serviteurs terrifiés.

—Quelles nouvelles y a-t-il de Bernard?

—M. le marquis est parti pour Paris, madame, et il n'a pas laissé son adresse.

Quelques jours plus tard, ce même domestique disait en parlant de sa maîtresse:

—Elle est fatiguée de la vie, notre pauvre dame, car, lorsque je lui ai répondu, elle s'est écriée: "Oh! mon Dieu!" et elle est tombée sans mouvement.

Tous les voisins se mirent à la recherche des restes mortels du malheureux Robert que chacun aimait et regrettait; mais le résultat de leurs efforts fut plus qu'aucun autre, que l'avait pensé, car on ne put découvrir aucun vestige de celui qui avait été le comte de Mardor; et le pauvre Fabio fut seul retrouvé, noyé, mutilé. Il était clair que Robert avait été jeté de son cheval par la force du torrent et entraîné dans les profondeurs de l'abîme.

XIV

Quand un évènement tragique comme celui que nous venons de raconter s'est passé au milieu de nous; quand surtout c'est un homme considérable du pays qui est à la fois le héros et la victime, il faut un certain temps pour qu'on puisse croire. Le voisinage s'empressa de venir offrir à la veuve et à la sœur affligée des témoignages de sympathie.

Chacun admirait l'énergie, le courage avec lesquels Mme de Mardor supportait une aussi rude épreuve. Calme, mais pâlie, ses yeux larmoyant et refusant de recevoir toute consolation, la veuve de Robert en longue robe noire passait des semaines entières dans sa chambre, assise en face du portrait du dernier des Mardor qu'elle avait entouré d'un crêpe noir; elle semblait contempler anéantie dans sa douleur, et son regard en effet ne fuyait point l'image de sa victime. Cependant, dès que la porte de son appartement se fermait sur un visiteur, on eût pu la voir sortir furtivement des larges plis de sa robe un bras et d'étrelle ouvrant le chaton et où elle contemplait une autre image qui la faisait sourire.

La pauvre Andrée, au contraire, s'abandonnait à des accès de douleur effroyables, et l'on ne savait trop dire ce qu'accusait un regret plus grand des larmes continuelles de l'épouse ou des accès de désespoir de la sœur.

Lorsqu'enfin le retentissement de cet épouvantable épisode s'éteignit un peu, comme il arrive ici-bas, au bout d'un certain temps, et que la triste sort réservé à l'ambitieuse Irène cessa d'être le sujet habituel des conversations, un bruit vague d'abord, puis prenant peu à peu de la consistance, se répandit au sujet de Julien de Berque. On disait qu'il s'était complètement retiré du monde et se préparait à entrer en religion. Petit à petit, cette nouvelle s'accrédita et chacun d'expliquer selon sa fantaisie un évènement aussi extraordinaire: les uns l'attribuaient à la folie, les autres aux remords.

La tristesse d'Irène s'accrut de ces rumeurs auxquelles bien certainement elle n'ajoutait aucune foi, mais elle mourait d'impatience de savoir où était et ce que faisait Julien, et Julien ne venait pas, il ne donnait en aucune façon de ses nouvelles.

Le château de Vieuxchamp était dans le même temps le théâtre de bien des scènes domestiques dans lesquelles la pauvre Odette jouait le rôle de victime; les allusions répétées de M. de Pontalt, les fréquentes visites du jeune secrétaire à Mardor, bien d'autres signes encore, auxquels le cœur d'une femme aimante ne saurait se tromper, et qui prouvaient de sa part la plus complète indifférence pour la jeune fille, avaient aigri son caractère et jeté le deuil dans sa vie. Ses sœurs ne perdaient jamais l'occasion de la railler sur la froideur de cet idol dont elle avait fait son idole. Les pauvres filles, que leur minime fortune, leur orgueil et le manque presque total de beauté vouaient au célibat, étaient animées d'une jalousie extrême contre cette sœur mieux qu'elles traitée que elles par la nature. Et pourtant le sort d'Odette devait être fatal: elle aimait et ne serait pas aimée.

Les yeux continuaient d'être fixés sur Mardor, quand Andrée, pour échapper à la curiosité puérile de ses voisins de campagne, prit la résolution de se rendre pour quelques mois dans la famille de son oncle, qui passait la mauvaise saison à Hyères, cette oasis embaumée qui se baigne dans l'azur du ciel et se mire dans l'azur de la mer. Ce départ priva ses amis d'un précieux sujet de conversation.

Déjà, on se disait tout bas, et ce bruit venait de Vieuxchamp, qu'elle épousarait certainement M. de Pontalt, qui était fort assidu au château, et chacun se préparait à crier au scandale à propos de ce profond oubli d'un premier amour et de la catastrophe fatale qui l'avait privée de son frère. Mais Andrée découverta toutes les conjectures, car dans ses visites d'adieu, elle ne dit rien qui pût accréditer un pareil bruit; elle n'éleva aucune récrimination contre Julien de Berque, et cependant elle se garda bien d'éviter de parler de lui. Et même, quand Lydie la pressa des questions les plus indiscrètes à ce sujet, elle prit sa défense, en disant que, bien que les apparences fussent contre lui, sa conduite pouvait néanmoins ne pas être aussi coupable qu'elle le paraissait; elle ne porta sur Mme de Mardor aucun jugement sévère, ne parla pas de son avenir, ne blâma ni n'approuva son départ—car Irène avait quitté Mardor le lendemain même du jour où Andrée lui avait remis les cinq cent mille francs que son amoureux époux lui avait donnés par contrat de mariage.—Andrée quitta donc le pays.

Mardor, abandonné de ses maîtres, fut confié aux soins des vieux serviteurs de la famille; les meubles somptueux furent couverts de housses, le délicieux boudoir d'Irène fut fermé, et ces riches appartements, témoins de tant de scènes émouvantes, ne restèrent peuplés que de souvenirs.

Trois ans se sont écoulés. L'horreur des évènements accomplis dans la famille de Mardor s'est effacée; la mort de Robert va commencer à entrer dans la légende. Nous sommes dans le charmant salon d'un coquet hôtel du faubourg Saint-Honoré:

—Le malheureux! tout sacrifier à une idée.

Celui qui venait de parler ainsi était M. Maurice de Pontalt, l'ancien secrétaire de M. de Vieuxchamp, et la personne à laquelle il s'adressait n'était autre qu'Andrée de Mardor.

—J'ai eu beaucoup de peine, dit d'un air pensif la jeune fille, les yeux fixés à terre et comme fixés dans une rêverie, j'ai eu beaucoup de peine à le rattacher un peu à la vie.

—Soyez comme les autres, ma chère Andrée, me disait-il, regardez-moi comme ne faisant plus partie de ce monde de souffrances et d'amères déceptions; faites comme si j'avais été enfoui pour toujours dans le torrent d'où m'a arraché la main de ce généreux de Pontalt; rien n'existe plus pour moi. J'ai été trompé dans mon affection la plus pure..... et si je remercie le ciel de m'avoir laissé survivre à cette chute et à cette longue maladie, c'est uniquement parce que je puis aujourd'hui voir ma sœur, mon Andrée, unie enfin à un cœur noble qui me remplacera auprès d'elle. Telles sont, mon ami, continua la jeune fille, telles sont les paroles de mon frère; toujours à cette pensée qui l'absorbe: trahi..... précipité par Irène dans le gouffre du néant..... parce qu'elle en aimait un autre!.....

—La malheureuse! répéta Maurice.

(La fin à demain.)

☞ 20,000 jolies cauettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments, etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit aussi par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils mettront tout de suite les passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article Ier.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,364 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melasdo concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargnes de l'enregistrement des sommes versées par les déposants.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE.)
Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.
STATE LINE.
Ligne de steamers neufs, construits sur la Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow, Belfast et ses relèves, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Havre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'Alsace et le Couchant. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de £5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nile-Orléans.
Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin matelocut et à bases pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin: le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SOMIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le beau steamer
NATCHEZ,
T. P. Leary, capitaine,
se rallant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOS. LANTEY, 17 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le consignataire prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. R. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 35 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TENSAS,
remplaçant le Trenton,
JOHN PITCH, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à Commission Merchant jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaises.
JAMES M. DOWLING,
2Sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
C. John, commis.
Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, faisant la fonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRYTON & EPPLER,
No 106 de la rue de le Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déclaré à Simmsport ou Big Bend Landing.
4 août—

Paquebot hebdomadaire et Indépendant
Pour les Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
dans faible tirant d'eau
Capitaine F. Prohat, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. ponctuellement jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Normas, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABELL,
B. SINNOTT, capitaine GEO. C. HAMILTON, com
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARPER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Patterson, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Pause Pointe, St-Martinville et tous les attérages du Bayou Teche. Le bateau à vapeur
GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira SAMEDI, 4 mars, à 5 P. M.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
2mars No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
IBERIA,
Capitaine Allan Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Un commis stationnera à la vente de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret. 12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. RODGE,
Capitaine JAS. P. MCELROY,
W. Greathouse Jr, commis.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bordeau à
E. O. MELANÇON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.
Jusqu'à Thibodeauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry Commis.
Départs de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 P.-M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET et F. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

RAPOPRT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Admissions, " "	22
Décès	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres	$143 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875	$ 2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes	1,633 25
Reçu d'autres sources	192 16
Total	$ 3,141 24
Dépenses par comité de secours	$ 465 00
Dépenses pour divers	504 94—$ 1,259 94
En caisse ce jour	$ 2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	399 03
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HÉBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmacien, F. HARTILE.
" VALSIN VIGNAUD.
" J. H. VON BORREN.
" A. J. BERET.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 56 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FEREIRE, Dantz, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars
PRIX DE PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $30 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BERIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—41N Galier Court. Lettre H. M. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
POUR BREME,
via la Havane et Southampton.
Départ, samedi, 11 mars, à 7 heures du matin,
Le steamer allemand
HANNOVER,
Capitaine HIMBECK,
partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
2mars—6t No 42 de la rue de l'Union.
BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au HAVRE, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:
De Brême. De la Nile-Orléans.
Hannover... 2 fév. environ 11mars
Frankfurt... 15 mars " 19 avril
Hanover... 12 avril " 17 mai.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
Au partant de Brême, les steamers toucheront au Havre et à la Havane; et dans la Havane, de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton et le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 30
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 40
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE BE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
GORTES,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 9 mars à 8 h. A. M.
L'assurance sera prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage..... $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE, le beau steamer BILLY COLLINS partira, tous les jours, du quai de la rue Bienville, à 7 h. du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du dimanche; il partira à 5 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 4 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 2 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. K. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U
Les trains arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express.....7:30 A. M.	Mail.....10:00 A. M.
Mail.....5:00 P. M.	Express.....9:20 P. M.

BRYTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déclaré à Simmsport ou Big Bend Landing.
4 août—

Paquebot hebdomadaire et Indépendant
Pour les Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
dans faible tirant d'eau
Capitaine F. Prohat, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. ponctuellement jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Normas, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery,